

COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

PRESENTS :

BEIGBEDER Daniel, CARRERE Régis, CASSOU Sylvie, COUDOUY Bernard, FAUTEREL Delphine, HAURE Pierre, MOUNAUT Pierre, NOUGUE-DEBAT Christine, PUCHEU Charles, SACAZE Jean-Michel, TOUTU Patricia.

ABSENT :

PROCURATIONS :

AMBIELLE Simon à CARRERE Régis
COUBLUC Joël à CASADEBAIG Robert
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno à SACAZE Jean-Michel (jusqu'à la question 7.2.3 inclus)

SECRETARE DE SEANCE : FAUTEREL Delphine

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 15

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2012

DATE D'AFFICHAGE : 29 mars 2012

COMPTE RENDU de la SEANCE
du 5 avril 2012 à 18 H 30

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2012

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2012 est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

2 – CONVENTIONS :

2.1 : Convention offre naissance avec le Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à chaque naissance sur la Commune, un accord passé avec la Caisse d'Epargne permet à la famille d'ouvrir un compte bancaire crédité de 15 € par la banque et de 15 € par la Commune.

A la demande du Crédit Agricole, Monsieur le Maire propose que ce même dispositif soit également appliqué au Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide :**

- de permettre à chaque nouveau né, dont les parents sont domiciliés dans la Commune, d'ouvrir un livret au Crédit Agricole avec 15 € par livret versés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

2.2 : Renouvellement du bail de la grange de la maison Sanchette de List

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M . Pierre VIDAL (SARL l'Estera) est locataire depuis le 1/6/2007 de la grange de la maison Sanchette pour son activité d'ébéniste.

Le bail étant arrivé à échéance au 31/5/2011, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** de le renouveler aux mêmes conditions (bail commercial de 2 ans, pour un loyer annuel de 100 € non révisable).

3 – FINANCES :

3.1 : Création d'une régie de recettes spéciales pour l'Etablissement Thermal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux évolutions des produits proposés à la vente par l'Etablissement Thermal, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération se rapportant à la création d'une régie de recettes plus élaborée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide :**

- décide la vente de produits accessoires et de produits de confort,
- fixe à 150 € le montant du fonds de caisse,
- fixe à 750 € le montant maximum de l'encaissement à conserver,
- décide la création d'un compte de dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur, auprès de la Direction Départementale des finances Publiques,
- précise que ces éléments viendront modifier l'Acte Constitutif de la Régie de Recette de l'Etablissement Thermal, ci-dessous et lié à la Délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2000.

3.2 : Réduction exceptionnelle des tarifs du trinquet

La Commune de Laruns a prévu de rénover son gymnase municipal entre mi-avril et fin août 2012. Ces travaux consisteront au remplacement de la toiture existante, au renforcement de l'ossature du toit ainsi qu'à l'installation d'un mur d'escalade.

Ces travaux conséquents nécessiteront exceptionnellement la fermeture complète du complexe sportif pour des raisons de sécurité.

Le trinquet sera donc indisponible entre le 15 avril et le 31 août 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le tarif de l'abonnement au trinquet pour l'année 2011-2012, au prorata de cette période de fermeture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de réduire le tarif de l'abonnement au trinquet pour l'année 2011-2012, au prorata de la période de fermeture de 5 mois (du 15 avril au 31 août 2012), due aux travaux de rénovation du gymnase. Le montant de la réduction s'élève à : $\frac{295 \text{ €} \times 5}{12} = 123 \text{ €}$, et
- de fixer exceptionnellement le tarif 2011-2012 de trinquet à 172 €.

3.3 : Tarifs des services communaux 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs appliqués sur la Commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, vote** les tarifs 2012 dont le détail est joint ci-après et sur lequel les dates d'application sont précisées.

4 – MARCHES PUBLICS :

4.1 : Désignation du jury pour les marchés de maîtrise d'œuvre neige de culture et remontées mécaniques de la station d'Artouste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux marchés portant sur des missions de maîtrise d'œuvre doivent être passés, l'un concernant l'étude sur la neige de culture, le second l'étude sur les remontées mécaniques de la station d'Artouste.

Ces deux marchés seront passés suivant la procédure d'appel d'offres restreint, en application des articles 74 et 60 et suivants du Code des Marchés Publics.

L'article 74 prévoit qu'un jury doit émettre un avis motivé sur les candidatures et sur les offres. Il convient donc de procéder à la désignation de ce jury (arts. 22 et 24 du C.M.P.).

Le Maire étant Président de droit, le Conseil Municipal doit élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** de désigner le jury comme suit :

- Pierre MOUNAUT, Charles PUCHEU et Jean-Michel SACAZE comme membres titulaires,
- Régis CARRERE, Bruno BAYLOCQ-SASSOUBRE et Daniel BEIGBEDER comme membres suppléants.

En outre, compte tenu de la spécificité technique des dossiers, M. BLACHON, Directeur de la Station d'Artouste, est désigné membre du jury.

4.2 : TRAVAUX : Demande de subventions pour la réfection de la toiture du complexe sportif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du complexe sportif, dont le montant des travaux s'élève à 511 868 € HT.

Cette opération est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR, qui a remplacé la DGE), à titre dérogatoire pour 2012.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** :

- d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement figurant ci-dessous, en vue des travaux de réfection de la toiture du complexe sportif, dont le montant s'élève à 511 868 € HT.

➤ **Subventions :**

- DETR sollicitée : 255 934 € (50%)
- Subvention Conseil général des Pyrénées-Atlantiques : 56 314 €

➤ **Autofinancement :**

199 620 €

Montant des travaux : 511 868 € HT

- de solliciter l'attribution de la DETR et de l'aide du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

5 – DIVERS :

5.1 : Parc des véhicules des services techniques :

- **Cession du Renault Trafic 5596 WZ 64**
- **Achat de deux véhicules utilitaires**

Concernant le parc des véhicules des services techniques, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule Renault Trafic immatriculé 5596 WZ 64, doit, en raison de son état, être mis à la casse. Il convient de mettre fin à l'assurance et de sortir de l'actif ce véhicule. Monsieur le Maire propose d'acquérir deux véhicules utilitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide** :

- de sortir de l'actif le Renault Trafic immatriculé 5596 WZ 64,
- d'acquérir un fourgon PEUGEOT BOXER 2.0 HDI d'occasion (37 000 km) pour un montant de 8 000 €, non soumis à la TVA, auprès de Monsieur MOULIA Pierre, artisan menuisier à LEES-ATHAS, 64490,
- d'acquérir un FORD TRANSIT 350 MJ Prop avec benne, véhicule neuf, auprès de ADTRANS France, S.A.S. de BRUZ (35174), pour la somme de 19 984,83 € HT, soit 23 901,86 € TTC.

5.2 : Mise en place de colonnes enterrées par la C.C.V.O

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

6 – ASSOCIATIONS : Subventions 2012 - tranche 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme est budgétée chaque année pour les subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer les subventions suivantes :

- Hera deu Hromage	14 000 €
- FFME (Fédération Française de la Montagne et Escalade)	1 000 €
- Comice agricole de Laruns	1 536 €
- Comité des Fêtes de Laruns	26 000 €
- Les Restos du Cœur	100 €
- OCCE Ecole primaire (Classe découverte à Auterive)	960 €
- FNACA Vallée d'Ossau	150 €
- Association gymnique de Laruns	800 €
- Secours Populaire Français	600 €
- CAF (Club Alpin Français)	1 000 €
- Association « Les Isards » (Journal occitan du Collège 5 Monts)	167,12 €
- Collège « les 5 Monts » (Activité ski à Artouste du 15 au 17 février 2012 ; 35 élèves de Laruns)	1 517,88 €
- Lescar Vélo Sprint (Manche du championnat de France de VTT de descente sur Artouste)	2 500 €

7 - BUDGETS :

7.1 : REGIE ELECTRIQUE :

7.1.1 Compte Administratif 2011

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti, adopte le compte administratif 2011 arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

◆ Section de fonctionnement :

dépenses :	1 013 693,45 €
recettes :	1 003 048,18 €
résultat d'exercice :	- 10 645,27 €

◆ Section d'investissement :

dépenses :	1 622,45 €
recettes :	8 381,65 €
résultat d'exercice :	+ 6 759,20 €

avec reprise des reports de l'exercice N-1 ;

- ◆ excédent de 409 427,89 € en section de fonctionnement
- ◆ recette de 3 482,30 € en section d'investissement

Total résultat cumulé : + 409 024,12 €

7.1.2. Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de gestion 2011 arrêté à 398 782,62 € de résultat de la section de fonctionnement, de +10 241,50 € de résultat de la section d'investissement, et à + 409 024,12 € de résultat cumulé.

7.1.3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2012 :

- l'excédent de fonctionnement 2011 au compte 002 en recette de fonctionnement :	398 782,62 €
- l'excédent d'investissement 2011 au compte 001 en recette d'investissement :	10 241,50 €

7.1.4. Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 arrêté comme suit, en équilibre :

- section de fonctionnement :	1 250 582,62 €
- section d'investissement :	37 500,00 €

7.2 : ETABLISSEMENT THERMAL :

7.2.1.Compte Administratif 2011

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti, adopte le compte administratif 2011 arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

◆ Section de fonctionnement :	
dépenses de fonctionnement :	452 341,34 €
recettes de fonctionnement :	447 572,68 €
résultat d'exercice :	- 4 768,66 €

avec reprise des reports de l'exercice N-1 ;

◆ excédent de 5 052,91 € en section de fonctionnement

Total résultat cumulé : + 284,25 €

7.2.2.Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2011 arrêté à 284,25 € de résultat de la section de fonctionnement et à 284,25 € de résultat cumulé.

7.2.3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget primitif 2011 :

- l'excédent de fonctionnement 2010 au compte 002 en recette de fonctionnement : 284,25 €.

7.2.4. Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 arrêté comme suit *en équilibre* :

- section de fonctionnement :	524 710,32 €
- section d'investissement :	160 953,18 €

7.3 : EAU & ASSAINISSEMENT :

7.3.1.Compte Administratif 2011

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti, adopte le compte administratif 2011 arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

◆ Section de fonctionnement :	
dépenses :	416 267,38 €
recettes :	416 267,38 €
résultat d'exercice :	0 €

◆ Section d'investissement :

dépenses :	125 001,31 €
recettes :	159 591,28 €
résultat d'exercice :	+ 34 589,97 €

avec reprise des reports de l'exercice N-1 ;

◆ excédent de 88 087,72 € en section d'investissement

Total résultat cumulé : + 122 677,69 €

7.3.2.Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2011 arrêté à + 34 589,97 € de résultat de la section d'investissement et à + 122 677,69 € de résultat cumulé.

7.3.3.Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2012 :

- l'excédent d'investissement 2011 au compte 001 en recette d'investissement : 122 677,69 €.

7.3.4.Tarifs eau – assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des redevances de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir inchangé le tarif des redevances de l'eau et de l'assainissement par unité de logement et donc de le fixer comme suit :

	EAU	ASSAINISSEMENT
Redevance semestrielle du 01/01/2012 au 31/06/2012	40 €	70 €
Redevance semestrielle du 01/07/2012 au 31/12/2012	40 €	70 €
Total :	<u>80 €/an</u>	<u>140 €/an</u>

Le Conseil Municipal rappelle que le système des redevances d'eau et d'assainissement est basé sur un forfait par unité de logement, le nombre d'unités de logement étant celui répertorié sur le relevé cadastral de propriété.

7.3.5.Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 arrêté comme *suit, en équilibre* :

- section de fonctionnement :	718 896,59 €
- section d'investissement :	558 888,28 €

7.4 : COMMUNE :

7.4.1.Compte Administratif 2011

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti, adopte le compte administratif 2011 arrêté comme suit :

◆ section de fonctionnement :	
dépenses :	4 161 228,32 €
recettes :	5 692 887,51 €

◆ section d'investissement :	
dépenses :	2 929 700,10 €
recettes :	2 004 946,27 €

avec reprises des reports de l'année N-1 :	
excédent de fonctionnement :	1 708 544,80 €
déficit d'investissement :	1 214 454,51 €

Total résultat cumulé : + 1 100 995,65 €

7.4.2.Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte de Compte de Gestion 2011 arrêté à 1 531 659,19 € de résultat de la section de fonctionnement, à - 430 663,54 € de résultat de la section d'investissement et à 1 100 995,65 € de résultat de clôture cumulé.

7.4.3.Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2012 :

- ◆ l'excédent de fonctionnement 2010 au compte 1068 en recette d'investissement : 1 531 659,19 €,
- ◆ le déficit d'investissement au compte 001 en dépense d'investissement : 430 663,54 €.

7.4.4.Taux des impôts locaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux inchangés et donc de les fixer comme suit :

Taxes	Taux 2011	Taux 2012	Bases 2012	Produits 2012
T.H.	19.88 %	19.88 %	2 073 000 €	412 112 €
T.F.B	21.83 %	21.83 %	4 625 000 €	1 009 638 €
T.F.N.B.	32.63 %	32.63 %	52 400 €	17 098 €
C.F.E.	35.19 %	35.19 %	3 319 000 €	1 167 956 €
TOTAL				2 606 804 €

7.4.5.Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal, à la majorité de 14 voix pour, une abstention, adopte le Budget Primitif 2012 de la Commune, équilibré à :

- section fonctionnement à : 5 706 006,00 €
- section d'investissement à : 5 803 599,29 €

8 – Questions diverses

8.1.FINANCES : LOTISSEMENT BIGORRE :

8.1.1.Compte administratif 2011

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti, adopte le compte administratif 2011 arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

◆ Section de fonctionnement :

dépenses : 105 387,25 €
recettes : 105 387,25 €
résultat d'exercice : 0 €

◆ Section d'investissement :

dépenses : 33 534,73 €
recettes : 33 534,73 €
résultat d'exercice : 0 €

Total résultat cumulé : 0 €

8.1.2. Compte de gestion 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte de Compte de Gestion 2011 arrêté à 0 € de résultat de la section de fonctionnement, à 0 € de résultat de la section d'investissement et à 0 € de résultat cumulé.

Séance du Conseil Municipal du 5 avril 2012

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	Procuration donnée à CARRERE Régis
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	Procuration donnée à J-M SACAZE jusqu'à point 7.2.3 Présent à partir question 7.2.4 :
BEIGBEDER Daniel	
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	Procuration donnée à R.CASADEBAIG
COUDOUY Bernard	
FAUTEREL Delphine	
HAURE Pierre	
MOUNAUT Pierre	
NOUGUE-DEBAT Christine	
PUCHEU Charles	
SACAZE Jean-Michel	
TOUTU Patricia	